AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-6-66 510830

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 68 - MAI 1966 - 28 MAI 1966

VIGNE

MILDIOU : Les traitements effectués avant le 22 Mai ont été lessivés par les fortes précipitations de ce jour. Ceux des 23 et 24 Mai ont été appliqués dans des conditions parfois difficiles.

En conséquence, nous conseillons l'application d'un traitement les 5ème et 6ème jours suivant la prochaine pluie.

Apporter le plus grand soin à ce traitement surtout dans les zones grêlées et celles où des foyers primaires ont été décelés.

Nous recommandons particulièrement l'application du traitement après relevage des sarments chaque fois que cette opération est possible.

PYRALE - VERS DE LA GRAPPE : Sortie très importante de jeunes chenilles de pyrale suivant les climats. Nous rappelons que le traitement a été préconisé dans la note précédente.

OIDIUM : Lors de l'application anti-mildiou, ajouter un soufre micronisé mouillable, à la dose préconisée par le fabricant.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Les premiers foyers sont visibles. Nous conseillons d'effectuer un traitement dès à présent car les conditions climatiques sont favorables à l'extension de la maladie surtout dans les semis. On utilisera un produit à base d'organique de synthèse mais de préférence à base de Manèbe ou de Mancozèbe à 160 grammes matière active hectolitre, qui ont donné les meilleurs résultats dans les essais de l'I.N.R.A.

La pulvérisation pneumatique est préférable à la pulvérisation classique.

MOUCHE DE L'OIGNON : PLANTATIONS DE POIREAUX : Avant le repiquage on pourra :

soit : pulvériser sur le sol une bouillie à base de Diéthion (Rhodocide), à raison de 10 litres à l'are, contenant 50 grammes de matière active. Un léger enfouissement suivra l'application,

soit : tremper les plants dans une bouillie contenant du Diéthion. On choisira l'Hylemox à raison de 200 à 300 grammes de produit commercial pour 10 litres d'eau et non le Rhodocide qui est phytotoxique.

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Variétés hâtives et Bintje :

1° - Zone légumière d'AUXONNE : Il est recommandé d'effectuer un traitement fongicide sur les cultures dont la végétation doit être prolongée (arrachage non prévu pour les prochains jours),

2° - Autres secteurs : Toutes les cultures ayant atteint un certain développement (30 à 35 cm) devront faire l'objet d'un premier traitement.

Il est rappelé que l'on doit s'efforcer d'obtenir une pulvérisation fine, aussi couvrante que possible.

P. 1143

DORYPHORE : On aura souvent intérêt à effectuer un traitement mixte en ajoutant un insecticide valable contre le doryphore à la bouillie anti-mildiou.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Des pénétrations ayant été constatées ces jours derniers, il est recommandé d'effectuer dès que possible un premier traitement.

Produits homologués :

- Arséniate de plomb : 80 gr. d'arsenic
- D.D.T. (produit à 50 % de matière active) 125 gr.
- D.D.T. émulsion : 100 gr.
- D.D.D. : 125 gr.
- Methoxychlore : 125 gr.
- Parathion : 25 gr.
- Parathion méthyl : 30 gr.
- Oléoparathion : 20 gr.
- E.P.N. : 25 gr.
- Malathion : 75 gr.
- Diazinon : 30 gr.
- Diethion : 100 gr.
- Fenthion : 50 gr.
- Diméthoate: 50 gr.
- Phosphamidon 40 gr.
- Carbaryl : 75 gr.
- Azinphos : 40 gr.

- Produits en autorisation provisoire de vente : Utilisés aux doses prévues par les fabricants :
- Carbophénothion
- Fenitrothion
- Formothion
- Phosalone

TAVELURES DU POMMIER & DU POIRIER : Ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.

OIDIUM DU POMMIER : Continuer les traitements ; éliminer les pousses oïdiées.

MOUCHE DE LA CERISE : Le vol des mouches est signalé ; utiliser l'un des produits ci-après. Respecter la législation :

- Produits homologués :
- Diméthoate : 30 grammes
- D.D.T. : 125 gr.
- Diazinon : 30 gr.

- Produits en autorisation provisoire de vente :
- Endothion
- Fenthion
- Formothion
- Parathion
- Phosphamidon.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

FREQUENTE MALADIE DES SAULES PLEUREURS :

Depuis quelques années les saules pleureurs de la région sont souvent atteints d'une maladie cryptogamique appelée communément "Anthracnose", dûe au champignon parasite Physalospora miyabeana.

L'affection se manifeste :

- sur feuilles : par de nombreuses petites taches brunes ; les feuilles atteintes se recroquevillent et se dessèchent lentement, provoquant un flétrissement plus ou moins généralisé du feuillage en fin de printemps ou au cours de l'été. Cette année, la maladie s'est manifestée dès la première décade de Mai.

- sur rameaux de faible diamètre : par des taches brunes allongées et diffuses avec formation de chancres.

- sur branches principales et tronc : Les taches sont beaucoup plus importantes, d'un brun noir, assez nettement délimitées.

La lutte est encore mal précisée et toujours difficile à réaliser pour les amateurs que sont la plupart des propriétaires de saules pleureurs (mis à part naturellement les pépiniéristes).

Les lésions et chancres restent généralement limités aux rameaux les plus faibles et le moyen de lutte le plus efficace et le moins coûteux consiste en hiver à tailler les rameaux portant ces lésions et à les brûler soigneusement.

En ce qui concerne les traitements chimiques, les avis des chercheurs sont assez partagés : les uns préconisent des applications de début de saison, les autres au contraire des traitements tardifs.

Une bonne précaution consisterait à traiter dès le débourrement et à renouveler le traitement tous les 12 à 15 jours jusqu'à la mi-Mai (on tiendra compte notamment de l'abondance des précipitations). Le Manèbe est alors le fongicide recommandé.

Si la maladie se manifeste, il sera bon de poursuivre les applications fongicides aussi régulièrement que possible jusqu'à l'automne. Les produits actuellement conseillés sont ceux à base de : Manèbe (160 à 200 gr./hectolitre de matière active) ; Zinèbe (0,4 % de matière active) ; Captane (0,16 % à 0,2 % de matière active). Naturellement sur les sujets d'un certain développement, la pulvérisation ne sera pas très facile à effectuer et l'on devra en général avoir recours à un appareil à pression d'une certaine puissance. A défaut une lance arboricole à jet porté ou tout autre moyen de fortune (échelle par exemple) devra permettre d'atteindre l'ensemble de la couronne.

G. VARLET.

P 144